

Gouvernement du Québec

Décret 417-2007, 13 juin 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et à la rencontre des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et du ministre fédéral des Finances qui se tiendront à Gatineau (Québec) et au Lac Meech (Québec) le 19 juin 2007

ATTENDU QUE se tiendront le 19 juin 2007, à Gatineau (Québec), une rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et, au Lac Meech (Québec), une rencontre des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et du ministre fédéral des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, dirige la délégation québécoise à la rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et à la rencontre des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et du ministre fédéral des Finances qui se tiendront à Gatineau (Québec) et au Lac Meech (Québec) le 19 juin 2007 ;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre des Finances, de :

— Monsieur Philippe Dubuisson, directeur de cabinet, Cabinet de la ministre des Finances ;

— Madame Valérie Sauvé, attachée de presse, Cabinet de la ministre des Finances ;

— Monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances ;

— Monsieur Richard Boivin, sous-ministre adjoint, ministère des Finances ;

— Monsieur Maurice Lalancette, directeur général, Direction générale de l'encadrement du secteur financier et des personnes morales ; ministère des Finances ;

— Monsieur François Bouchard, analyste, Direction de l'encadrement du secteur financier, ministère des Finances ;

— Madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48138

Gouvernement du Québec

Décret 418-2007, 13 juin 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra au Lac Meech (Québec) le 20 juin 2007

ATTENDU QUE se tiendra au Lac Meech (Québec), le 20 juin 2007, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, dirige la délégation québécoise à la rencontre des ministres des Finances qui se tiendra au Lac Meech (Québec) le 20 juin 2007 ;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre des Finances, de :

— Monsieur Philippe Dubuisson, directeur de cabinet, Cabinet de la ministre des Finances ;

— Madame Valérie Sauvé, attachée de presse, Cabinet de la ministre des Finances;

— Monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances;

— Monsieur Bernard Turgeon, sous-ministre associé, ministère des Finances;

— Monsieur Patrick Déry, directeur général, ministère des Finances;

— Monsieur Martin Guérard, directeur, ministère des Finances;

— Madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48139

Gouvernement du Québec

Décret 419-2007, 13 juin 2007

CONCERNANT le mandat confié à l'Agence des partenariats public-privé du Québec relativement aux projets du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

ATTENDU QUE l'Agence des partenariats public-privé du Québec a été instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (L.R.Q., c. A-7.002);

ATTENDU QU'en ce qui a trait au mode de réalisation des projets du CHUM et du CUSM, le gouvernement entend privilégier l'approche des partenariats public-privé, telle que prévue dans la Politique-cadre sur les partenariats public-privé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, lorsqu'un projet d'investissement présente un intérêt important, le gouvernement peut, entre autres, confier à l'Agence des partenariats public-privé du Québec le mandat de procéder à la sélection d'un partenaire, de négocier et de conclure un contrat de partenariat public-privé;

ATTENDU QUE le gouvernement considère que les projets du CHUM et du CUSM constituent des projets d'investissement qui présentent un intérêt important;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor:

QUE soit confié à l'Agence des partenariats public-privé du Québec le mandat de mettre en place et d'assurer la gestion, le cas échéant, du processus d'octroi des contrats en mode de partenariat public-privé des éléments suivants des projets du Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM):

CHUM :

Composantes PPP CHUM

1 000 Saint-Denis

Unités de soins, ambulatoires, plateaux techniques, urgence et enseignement

Nouvelles unités d'hospitalisation

Stationnement

Centrale thermique

Centre de recherche

Nouveau Pavillon

CUSM :

Composantes PPP CUSM

Site Glen

Hôpital pour adultes

Centre du cancer

Institut de recherche CUSM

Hôpital pour enfants

Stationnement

Centrale thermique

QUE, dans la réalisation de ce mandat, l'Agence des partenariats public-privé du Québec travaille en étroite collaboration avec le directeur exécutif dans le respect